

Allocations familiales

Ce projet de loi me donne de légères angoisses, et je crains que dans une certaine mesure nous ne violions le principe de l'universalité pour en revenir, sinon dans les termes du moins dans les faits, à une certaine mentalité de justification des ressources. Voilà une chose qui m'a toujours répugné, parce que je suis entré dans la carrière politique il y a 22 ans, à un moment où toutes sortes de citoyens âgés demandaient à leur candidat conservateur: «est-il exact que si vous êtes élus, nous allons perdre notre pension de vieillesse?» Voilà une chose que je n'oublierai jamais. C'était pure mesquinerie à l'égard de nos personnes âgées et j'en ai gardé une sorte de répugnance viscérale—peut-être que si j'étais encore à l'université je dirais un syndrome. Mais il y a une constatation qui s'impose de plus en plus. Elle m'a frappé plus tôt cet après-midi, quand mon collègue de York-Simcoe qui a une calculatrice—comme le ministre des Finances d'ailleurs—traitait, je pense, de «désindexation», de non-indexation et de réindexation. Je ne suis pas un Géronte, loin de là, mais je siège ici depuis longtemps, et s'il y a une chose qui se produit—et il n'y a pas de relation de cause à effet, j'ai contrôlé—c'est que nos mesures législatives sont constamment plus compliquées à tous égards.

Je prédis aux deux ministres des difficultés d'interprétation, et aussi des difficultés d'administration. Et je pense qu'à priori, il est toujours mauvais d'embrouiller, de compliquer et d'alourdir les relations entre le citoyen et l'administration. C'est très certainement ce qui arrivera avec cette mesure. Dieu sait que le ministre des Finances est un homme tenace, et je suis certain qu'il continuera de faire des prédictions. Je suis également certain qu'au cours des mois à venir, on se rendra compte que le député de York-Simcoe est beaucoup plus capable de prédire l'avenir que le ministre.

● (1652)

La complexité de cette mesure ne m'inspire aucun optimisme. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est une Canadienne à la conscience sociale très développée, et je suis certain que l'objet de cette mesure n'est pas mauvais du tout mais j'ai l'impression que lorsqu'il s'agira de l'appliquer, les Canadiens se rendront compte qu'elle n'est pas aussi formidable que ne le proclamait le ministre au début de son exposé.

M. Chrétien: Monsieur le président, je vais répondre à trois des arguments du député. Il n'existe aucun mécanisme d'évaluation des moyens de subsistance. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'enverra pas ses bureaucrates dans chaque famille pour évaluer les avoirs et les revenus des gens. Il n'est pas question de cela.

La manne doit certes profiter à tous mais nous nous efforçons de verser les fonds excédentaires à ceux qui en ont besoin. Je reconnais que ce système sera plus compliqué mais nous devons nous en accommoder si nous voulons atteindre nos objectifs.

M. Friesen: Monsieur le président, je voudrais dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'elle ne m'a pas précisé qui seraient les bénéficiaires des chèques d'allocations familiales. Lorsque je travaillais à mon bill d'initiative parlementaire concernant les raptés d'enfants par les parents eux-mêmes, j'ai en effet constaté qu'il pouvait fort bien se produire que des pères enlèvent leurs enfants et qu'ils

touchent des allocations familiales même si on leur en a refusé la garde. Cela s'est produit. Je vois le ministre dire non de la tête. Je lui ferai parvenir la copie d'une lettre qui m'a été adressée à ce sujet.

Ma question s'adresse plus particulièrement au ministre des Finances. J'ai entendu la réponse qu'il a donnée au député de York-Simcoe et j'ai relevé l'expression «s'autofinancer». Je voudrais m'assurer que j'ai bien compris. Le gouvernement perçoit des taxes auprès de tous les Canadiens et pour employer une expression chère au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social «redistribue» ces recettes sous forme de chèques de \$20 et de crédits d'impôt de \$200 par enfant. Le ministre considère-t-il que cette accumulation continue de recettes fiscales et cette redistribution continue de revenus aux familles de tout le pays constituent une méthode d'autofinancement?

M. Chrétien: Monsieur le président, il suffit d'examiner les deux côtés de notre grand livre pour voir que nous réduisons certaines allocations et modifications certaines exceptions afin d'accorder des crédits d'impôt remboursables. Les deux s'équilibrent.

J'ai dit tout à l'heure qu'il y aura à la fin de l'année un écart de 35 millions qui permettra au gouvernement de disposer de plus de liquidités qu'auparavant. Le député de York-Simcoe m'a demandé de me servir de ma calculatrice. En tenant compte de toutes les hypothèses qu'il a faites, cet écart se chiffrera à 45 millions plutôt que 35 millions. Le député de York-Simcoe n'écoute pas. Peut-être devrais-je répéter ce que j'ai dit en français pour qu'il comprenne. Nous avons fait les mêmes calculs que lui. J'ignore si sa calculatrice est meilleure que la mienne, mais en prenant pour hypothèses le même nombre d'enfants et un taux d'inflation de 6 p. 100 l'an prochain, l'écart sera de 45 millions et non de 35 millions comme il l'est cette année. Ça revient à peu près au même.

M. Stevens: Monsieur le président, je suis certain que la différence n'est pas due aux calculatrices. Nous nous sommes peut-être basés sur des données différentes.

M. Chrétien: Je me suis basé sur les vôtres.

M. Stevens: J'aimerais que le ministre me dise où je me trompe. Le 6 novembre, son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a dit qu'on arrivait à 690 millions de dollars en enlevant \$8 par enfant—c'est la réduction projetée pour l'année prochaine. Si l'on multiplie \$8 par 12 pour l'année, puis le produit de cette multiplication par le nombre de chèques envoyés pour les enfants du Canada, c'est-à-dire 7.2 millions, on arrive à environ 690 millions de dollars. Je me suis basé sur l'indexation prévue par le ministre, c'est-à-dire 6 p. 100, ce qui veut dire que l'on aura \$1.20 de plus par tranche de \$20. J'ai fait le calcul et j'arrive à 103 millions de dollars. Du côté du crédit, si l'on compte 5 millions d'enfants, c'est ce que le ministre a dit, et si l'on multiplie ce chiffre par \$12, on constate que si la situation ne change pas, cette opération coûtera 1 milliard de dollars par an au Trésor à cause de la dévaluation des recettes et de l'augmentation des dépenses. Si cela peut intéresser le ministre, je lui signale que j'ai fait le calcul jusqu'en 1985, en me basant sur les taux d'inflation qu'il a prévus de part et d'autre.